

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 15 JUILLET 2021 à 19h30

Date de la convocation : 07/07/2021

Étaient présents (12/15) :

MM. ASSEMAN Mélodie – DEMOTIER Sébastien - DOMPÉ Gérard – FOUCART Florian – HENRY Bruno - GAGE Daniel – GAGE Eric – LARQUET Jean-Marc - LEROY Alain – MEIGNAN Michel – PORTHAULT Bertrand – ROSE Sylviane.

Pouvoir de M. DROIT Philippe à Daniel GAGE

M. DAUSSY Luc à Daniel GAGE

Excusée : Mme Michèle Souy

Secrétaire : Mme Asseman Mélodie, assistée de Mme Sophie Verleye, secrétaire de mairie.

Approbation du CR du 25 mai 2021

1°/ DROIT DE PREEMPTION – Parcelle n° D 956

M. le Maire informe le conseil que par une déclaration reçue en mairie le 11 juin 2021, Maître Blandine LEFRANC, au nom de M. Mme Sironnelle Camille, fait part de l'intention d'aliéner un bien situé dans le périmètre de droit de préemption de la commune. Il s'agit d'un garage d'une superficie d'environ 58m² sis rue du Jeu d'Arc, cadastré section D n° 956 et la parcelle section D n°151 d'un passage commun, dont le prix d'aliénation est fixé à 18 000euros

Il s'avère que ce garage est en partie construit sur une parcelle appartenant à la commune (D957) et ce sans autorisation.

Considérant que le local actuel qui sert de lieu de stockage de matériel (bâtiment dit « Galerie Hazard » inscrite au titre des Monuments Historiques depuis le 14/08/2019) fait l'objet d'un projet de réhabilitation en école communale, M. le Maire propose que la commune préempte sur ce garage pour l'utiliser comme local communal pour le stockage du matériel de la commission « Fêtes et Cérémonies » et aux associations communales. Il propose de faire une offre différente de celui figurant dans la DIA car une partie est construite sur une parcelle communale, il précise qu'en cas de refus du vendeur de céder son bien au prix proposé, il sera demandé à la juridiction compétente en matière d'expropriation de fixer le prix de la cession.

Le Conseil Municipal accepte d'exercer le droit de préemption et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer les documents concernant ce dossier.

2°/ TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUELLE DES GRANDS JARDINS

Monsieur le Maire informe que la délimitation des parcelles avec les riverains a été faite (la partie haute de la ruelle) pour bien définir le domaine public pour l'aménagement des caniveaux.

Il présente des devis pour les travaux de création de places de stationnement le long du parc du presbytère :

	SICAE	SARL TPIP	CABREMA TP
Déplacement coffret	5 809,00 €		
Création trottoirs		13 182 €	9 843,60 €
Création places parking		34 638 €	30 450,54 €
Déplacement candélabre			1 050 €
	5 809,00 €	47 820 €	41 344,14 €

Il précise que les prix sont TTC. En ce qui concerne le déplacement du coffret, seule la SICAE doit intervenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis de la Sté CABREMA et de la SICAE.

QUESTIONS DIVERSES

Réserve incendie au Hameau de Champlieu

M. le Maire informe le conseil que cette réserve incendie, créée en 2017, a été réceptionnée par le Centre de Secours de Béthisy en avril 2021 qui a demandé la mise en place de la signalisation adéquate ainsi qu'un aménagement autour de la borne afin qu'elle reste visible et accessible.

Après avoir pris connaissance des devis, le conseil accepte celui de la Sté Cabréma pour un montant TTC de 6012€.

Considérant que cette réserve incendie de 120m³ a été remplie par la SCEA Meignan, le conseil décide de rembourser à la SCEA la somme de 264 € correspondant à 120m³ x 2.20 €.

TOUR DE TABLE

M. Larquet signale que le bordurage dans la rue de visery (face au chemin de cambronne) s'affaisse de plus en plus et que des arbres sur les parcelles de M. Dupriez, en allant à Beauvoir, risquent de chuter.

M. Foucart signale que des arbres risquent de tomber sur les lignes électriques du Chemin de Béthisy et dans les propriétés riveraines, ce qui est arrivé récemment chez M. Mme Valot, la sicae est intervenue.

→ un courrier sera adressé aux propriétaires des parcelles concernées.

M. Henry demande s'il serait possible d'installer un stop, au niveau de l'intersection avec la rue du chauffour, pour les véhicules arrivant de Compiègne.

→ il est prévu la mise en place d'un radar pédagogique

M. Demotier signale que l'ancienne église de Champlieu devient un lieu « d'escalade », qu'il y a de nombreux vols dans les véhicules stationnés aux ruines et que le site devient un lieu d'envol pour les drones.

→ une signalisation sera mise en place autour de l'ancienne église.

M. Meignan signale le problème des nids de poule.

→ Il sera demandé à l'agent communal de faire le nécessaire cet été.

La séance est levée à 20h15